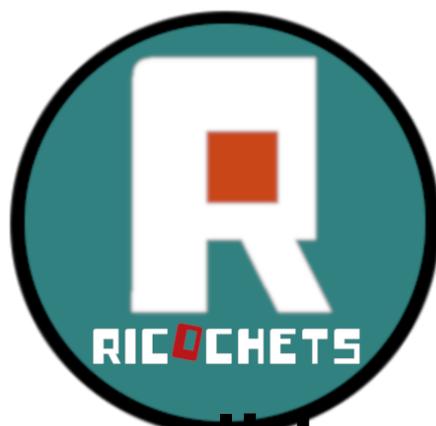


<https://www.ricochets.cc/La-justice-valide-un-arrete-anti-Linky.html>



# La justice valide un arrêté anti-Linky

- Les Articles -



Date de mise en ligne : mercredi 12 septembre 2018

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

La victoire tonitruante sur Enedis ce mardi 11 septembre va démultiplier le nombre de communes qui s'engagent contre Linky (déjà 765) et va être suivie le 9 novembre prochain d'un succès tout aussi crucial pour le refus par les particuliers...

Mardi 11 septembre 2018, en validant l'arrêté anti-Linky de la ville de Blagnac (31), la justice administrative a donné raison aux 765 communes qui se sont d'ores et déjà engagées pour protéger leurs administrés des compteurs communicants et de leurs graves tares : incendies, installations qui disjonctent continuellement, dysfonctionnements divers, surfacturations, captations de données sur la vie privée, risque sanitaire avec les émissions controversées d'ondes électromagnétiques, etc

Cette victoire va démultiplier le nombre de communes qui vont s'engager contre Linky car, jusqu'alors, Enedis et l'Etat (par le biais des Préfets) mais aussi leurs complices (Association des maires de France, Syndicats départementaux de l'énergie, FNCCR, mais aussi la direction de l'UFC-Quechoisir) ont fait pression sur les communes en les menaçant de mesures de rétorsions et en leur prédisant qu'elles seraient « hors la loi » si elles prenaient des délibérations ou arrêtés contre Linky.

Désormais, ces menaces et pressions vont être inopérantes puisque la justice administrative reconnaît que, dans le sillage de Saint-Macaire (33), première commune de France à s'être engagée (dès 2015) contre les compteurs communicants (électricité, gaz et eau), les communes sont parfaitement fondées à refuser ces compteurs.

Il faut par ailleurs noter que, le 9 novembre prochain, Enedis et Linky vont subir une seconde défaite tonitruante : le Tribunal de Foix va immanquablement débouter Enedis qui a attaqué en justice un citoyen qui a aidé ses voisins à barricader leurs compteurs ordinaires afin d'empêcher la pose du Linky.

Enedis, qui sait qu'elle va perdre, a réussi par trois reprises à faire repousser l'audience, mais le jugement sera annoncé le 9 novembre et va venir compléter le succès des communes par celui des particuliers.

Malgré les menaces, les intimidations, les accusations d'être des « complotistes », « passésistes », etc, les citoyens ont raison de s'engager partout en France contre Linky : un programme organisé de façon totalitaire par Enedis (filiale d'EDF) avec la bénédiction des gouvernements successifs ainsi que du ministre Nicolas Hulot qui s'est prononcé pour Linky malgré le caractère totalement anti-écologique de la destruction de 35 millions de compteurs actuels en parfait état de marche.

Il est désormais inévitable et nécessaire que le gouvernement annonce au plus vite que Enedis et ses sous-traitants doivent bien entendu cesser de tromper et maltraiter les habitants, mais surtout respecter scrupuleusement le refus des Linky par les communes ou, lorsque la commune ne s'engage pas, par les particuliers.

Stéphane Lhomme  
Conseiller municipal de Saint-Macaire (33)